

Les subsides

dans la tactique de faux-semblants et de trompe-l'oeil adoptée dans ce dossier.

Le ministre a mentionné qu'il s'était entretenu avec des dirigeants de la société Amoco et il a évidemment exercé des pressions auprès d'eux compte tenu de la tempête de protestations qu'a suscité dans tout le pays le rachat de la société Dome, l'un de nos plus grands producteurs de pétrole et de gaz. En outre, on a déjà annoncé que les dirigeants de la société s'étaient déjà entretenus avec le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre).

Nous savons aussi que les négociations sur le libre-échange influent sur la conclusion de ce marché. Le gouvernement sait bien que s'il essaie de remplacer l'adjudicataire de Dome par une société canadienne, cela risque d'être catastrophique pour les négociations sur le libre-échange. Le phénomène se répète depuis deux ans au Canada. Toute décision gouvernementale est influencée par ces négociations sur le libre-échange.

A son arrivée au pouvoir, à l'automne de 1984, le gouvernement avait pour politique de créer «des emplois, plus d'emplois et encore plus d'emplois». Les Canadiens n'ont pas vraiment compris le sens de ce slogan avant le printemps de 1986, lorsque le secteur énergétique s'est effondré. Non seulement les Canadiens de l'Ouest ont perdu des emplois, mais bien des Canadiens de tout le pays ont perdu leur emploi, que ce soit sur la côte est par suite de la diminution des activités de forage qui a suivi la suppression des subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, soit dans l'extrême Arctique avec le ralentissement de la prospection pétrolière et gazière, ou en Ontario dans des entreprises comme Algoma Steel, à Sault-Sainte-Marie. Une vingtaine de milliers d'emplois ont été perdus en Alberta.

L'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait qu'il y aurait quelque 200 000 emplois dans le secteur pétrolier et gazier, qui était le moteur du développement au Canada. Quand le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est entré en fonction, l'été dernier, il a affirmé que, en réalité, toute l'industrie de l'énergie était très capitalistique et qu'il ne fallait pas compter qu'elle crée un grand nombre d'emplois. Il a aussi déclaré qu'elle n'était pas un moteur de croissance économique. Je trouve ces propos très révélateurs. Il associe une nouvelle politique gouvernementale de création d'emplois au moteur de la croissance économique. Il a laissé entendre que même si nous avions atteint l'autonomie énergétique dans la première moitié de la décennie, nous ne devions pas l'espérer avant la fin de la décennie. Ce sont de bien tristes indications. Nous avons vu, par rapport à la Loi sur les brevets, au bois d'oeuvre et à la prise de contrôle par Amoco, cette complaisance qui fait aborder chaque transaction avec la conviction profonde que les négociations sur le libre-échange sont d'une importance suprême et passent avant tout le reste.

● (1550)

Il est clair que les 22 milliards investis entre juin 1985 et décembre 1986 ne vont pas créer beaucoup d'emplois. Quand on y regarde de près, on voit que 95 p. 100 des fonds ont servi à prendre le contrôle de compagnies canadiennes, avec le résultat que les décisions se prennent à Houston, Dallas, Washington,

Cleveland et New York plutôt qu'à Calgary, Edmonton, Regina ou Winnipeg.

Cette politique d'accueil ne mène pas nécessairement à la création d'un grand nombre d'emplois. J'aimerais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources me dise combien parmi ceux qui travaillent pour Dome à l'heure actuelle perdront leur emploi quand viendra le grand remaniement. Est-ce que le tiers ou le quart des emplois sera perdu pour les Canadiens? Je pense que c'est vraiment important.

Le président d'Amoco a dit qu'il offrira des actions aux Canadiens. Je voudrais bien savoir quel pourcentage des actions il serait prêt à offrir et si la compagnie pourrait indiquer à Investissements Canada le nombre d'emplois ou le pourcentage d'actions détenus par des Canadiens qu'il viserait durant les premières années. C'est le genre de question que le gouvernement devrait poser à Amoco si l'acquisition est autorisée.

La deuxième partie de la motion soumise à la Chambre aujourd'hui porte sur la décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis. C'est une décision dont les conséquences sont d'une grande portée.

La décision ne s'applique pas exclusivement au gaz canadien, mais elle s'étendra certainement à tout le gaz exporté et elle réduira de 140 à 400 millions de dollars les recettes des producteurs de gaz naturel canadien. Si nous plaçons cela en contexte, il semble que les Canadiens disposeront de beaucoup moins d'argent pour l'exploration pétrolière et gazière au cours des prochaines années. De ce point de vue, je pense que le gouvernement devrait envisager la possibilité de présenter une modification législative à la Loi sur l'Office de l'énergie ou à une autre loi, de façon à bien montrer au président Reagan, au gouvernement américain et à la commission fédérale que nous sommes une nation souveraine, que nous n'aimons pas que les Américains imposent leurs lois, sur notre territoire, aux citoyens canadiens ou aux sociétés canadiennes, dans un secteur qui souffre déjà de l'accord de l'Ouest, qui est tout à fait inadapté pour répondre à la chute des prix que nous avons vue l'an passé.

Les grandes multinationales prennent leur part du gâteau de la distribution et du raffinage, ainsi que de la prospection et du développement, pendant que les particuliers souffrent. Nous ne devrions pas nous voir imposer ce système de réglementation américain qui fera perdre des emplois aux Canadiens.

M. Shields: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député d'Algoma (M. Foster). Je voudrais lui poser un certain nombre de questions. Tout d'abord, quand les députés de l'opposition comprendront-ils ou reconnaîtront-ils que l'Office national de l'énergie est un organisme quasi-judiciaire qui agit indépendamment de la Chambre des communes en vertu d'une loi du Parlement? Autrement dit, personne ne peut ordonner à l'Office de l'énergie de prendre une décision sur des sujets concernant les hydrocarbures qui relèvent de sa compétence. Aux États-Unis, la *Federal Energy Regulatory Commission* ou FERC a le même rôle. Tout comme l'ONE, la FERC est un organisme quasi-judiciaire, qui ne rend pas compte de ses décisions au gouvernement américain.